



Communiqué de Presse

14 février 2019

FRET 21 : les chargeurs s'engagent

Henkel France réaffirme ses objectifs ambitieux de réduction d'émissions de CO₂eq liées au transport vers ses clients

Paris – Henkel France et les différents acteurs engagés dans la démarche FRET 21 se sont réunis aujourd'hui à l'invitation de l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret (AUTF), aux côtés de 60 entreprises, pour réaliser un premier bilan des actions réalisées et présenter leur ambition 2020. Henkel France est la première entreprise du secteur des produits de grande consommation non alimentaire à s'être engagée dans FRET 21 avec **un programme sur trois ans visant à réduire de 10% les émissions de CO₂eq du transport aval vers les clients en France.**

Soutenue par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, FRET 21 est une démarche d'engagements volontaires née à l'initiative de l'AUTF et de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). Elle a pour but d'inciter les chargeurs - donneurs d'ordre des transports de marchandises -, à mieux intégrer l'impact environnemental dans leur stratégie de développement durable et ainsi diminuer les rejets de gaz à effet de serre.

En signant la Charte FRET 21 dès juin 2017, Henkel France à travers ses trois branches d'activité s'est engagée à diminuer les rejets liés aux transports vers les clients/distributeurs de 10% d'ici à 2020. A terme, les émissions de gaz à effet de serre évitées représenteront 700 tonnes de CO₂eq par an, soit l'équivalent de plus de 220 000 litres de gazole économisés. Cela concerne près de 3 000 points de livraison clients en France.

Henkel a déployé depuis 2011 au niveau mondial une stratégie forte en matière de développement durable nommée Facteur 3. Dans ce cadre, l'objectif logistique de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, 5% (par tonne de produit) entre 2015 et 2020 à l'échelle du Groupe dans le monde, est au cœur des actions de l'entreprise et la signature de la charte FRET 21 s'y inscrit pleinement. « *Henkel en France œuvre depuis de nombreuses années pour réduire son empreinte carbone tout au long de la chaîne de valeur, dès la phase de conception de nos produits. Réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par les transports est pour nous une priorité.* » déclare Jérôme Thivend, Directeur Supply Chain Beauty Care et membre du groupe de travail « Green Logistic » de Henkel France.

Conjointement avec le cabinet de conseil spécialisé dans la Supply Chain durable « 4S Network », Henkel France a identifié treize actions spécifiques. Celles-ci sont réparties autour de quatre axes, inscrits dans la charte FRET 21, qui contribuent à l'atteinte de l'objectif de réduction de 10% :

1. Taux de chargement : optimisation des charges palettisées, des conditions de livraison, réduction des trajets à vide, gestion mutualisée des approvisionnements.
2. Distance parcourue : optimisation du positionnement des plateformes logistiques, de l'affectation des productions et des clients.
3. Moyen de transport : choix et optimisation des véhicules routiers, utilisation de modes alternatifs à la route.
4. Achat des prestations : prise en compte dans le choix des chargeurs de l'information et de la performance en CO₂ des solutions de transport.

Les principales actions concernent notamment :

- L'extension du « pooling », mutualisation des moyens de transport visant à optimiser le chargement des véhicules et réduire les coûts :
 - o Pour la branche Beauty Care, cette action est menée conjointement avec d'autres industriels vis-à-vis de clients spécifiques de la grande distribution.
 - o Pour la branche Adhesive Technologies, le [projet Mut@log](#) codéveloppé avec une grande enseigne de bricolage vise également à mutualiser les flux de marchandises des fournisseurs vers les points de vente.
- L'utilisation de camions ou navettes roulant au Bio Gaz Naturel de Ville (Bio GNV : gaz issu du procédé de fermentation des déchets organiques appelé « Méthanisation ») pour certains points de livraison des trois branches.
- D'autre part, pour la branche Laundry & Home Care, la concentration des lessives réalisée en 2018 permettra aussi un gain important en matière de réduction des émissions de CO₂ grâce à la réduction des tonnages transportés.

Au total, pour les trois secteurs d'activités de Henkel France, quatre plateformes de stockage et trois prestataires de transport sont impliqués pour mener à bien cette démarche d'optimisation en France.

L'implication de Henkel France aux côtés de l'AUTF vient souligner l'engagement du Groupe en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. C'est l'implication de l'ensemble des parties prenantes de la chaîne logistique qui permettra d'atteindre l'objectif de réduction des émissions.

A propos de Henkel

Henkel est présent dans le monde entier avec un portefeuille d'activités diversifié et bien équilibré. L'entreprise détient des positions mondiales fortes dans ses trois secteurs, auprès des industriels comme des consommateurs, grâce à ses marques puissantes, ses innovations et ses technologies. Le secteur Adhesive Technologies est leader mondial des adhésifs – sur tous ses segments industriels dans le monde. Avec ses activités Laundry & Home Care et Beauty Care, Henkel détient des positions de leader sur un grand nombre de marchés et de catégories dans le monde. Créé en 1876, Henkel s'appuie sur plus de 140 ans de réussite. En 2018, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de près de 20 milliards d'euros et un résultat d'exploitation ajusté de près de 3,5 milliards d'euros. Henkel emploie plus de 53 000 personnes à travers le monde - une équipe passionnée, riche de sa grande diversité, unie par une culture forte, la volonté de créer ensemble de la valeur durable et des valeurs d'entreprise partagées. Reconnu comme un leader en matière de développement durable,

Henkel détient des positions de premier plan dans différents classements et indices internationaux. Les actions préférentielles Henkel sont listées à l'indice boursier allemand DAX. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.henkel.fr.

Contacts presse :

Henkel
Yves Gautier
Tél : 01 46 84 94 05
yves.gautier@henkel.com

Agence Burson Marsteller i&e
Paolo Ghilardi
Tél : 01 56 03 13 02
paolo.ghilardi@bm.com

A propos de FRET 21

Le dispositif « FRET21 les chargeurs s'engagent en faveur du climat ! » porté par l'ADEME et l'AUTF, avec le soutien du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, a été officiellement lancé en Mai 2015.

FRET21 a pour objectif d'inciter les entreprises agissant en qualité de donneurs d'ordre des transporteurs (les "chargeurs") à mieux intégrer l'impact environnemental des transports dans leur stratégie de développement durable. Chaque chargeur volontaire signe un accord avec l'ADEME dans lequel il s'engage à mettre en œuvre des actions pour éviter des émissions de gaz à effet de serre (GES), et précise l'objectif de réduction de l'ensemble de ses émissions.

A propos de l'AUTF

L'AUTF –Association des Utilisateurs de Transport de Fret –est la seule organisation professionnelle représentative en France des entreprises qui ont des marchandises à transporter (import/export/distribution) par tous modes (routier, ferroviaire, fluvial, maritime ou aérien). Elle rassemble plus de 150 grands groupes et entreprises, 30 fédérations sectorielles et est implantée dans plusieurs régions. Elle apporte à ses adhérents informations et conseils (fiscalité, assurances, douanes, environnement, ...) et assure une veille qui leur permet d'anticiper les évolutions du secteur. L'AUTF représente les Chargeurs au niveau européen par son président, Denis CHOUMERT, qui préside également l'European Shipper's Council (ESC)